



Tu aimes la nature, le travail à l'extérieur...
Tu aimes le travail de la terre et la conduite d'engins agricoles...
Tu veux vivre ton métier avec passion...

**Termine tes humanités en alternance à partir de la 5^{ème}
professionnelle en choisissant l'option :
Ouvrier qualifié en agriculture (Art. 49)**

Tu apprendras à :

- ✓ soigner les animaux et leur environnement en appliquant les techniques appropriées,
- ✓ utiliser le matériel nécessaire aux productions agricoles et veiller à leur entretien,
- ✓ connaître et appliquer les règles de bonnes pratiques agricoles.

Il te faudra :

- ✓ avoir une bonne résistance physique,
- ✓ t'adapter aux contraintes particulières du métier,
- ✓ avoir le sens des responsabilités.

La grille de formation

- **15 heures (2 jours) à l'école :**
 - ✓ formation générale : français, mathématiques, sciences-humaines, sciences et technologies
 - ✓ formation technique et pratique : productions animales et végétales, équipements agricoles
- **24 heures (3 jours) en entreprise sous contrat rémunéré**

La formation en alternance « Article 49 »

- ↪ **une formation appréciée des professionnels**
- ↪ **une certification répondant aux besoins d'une société en évolution.**

Renseignements :

Institut Saint-Louis
Avenue Prince Régent 30
4300 Waremme
Tel. : 019/33.22.40 Mail : stlouiscefa@gmail.com